

CR Nord Pas de Calais 2019-09-21

Compte-rendu de la rencontre Aprc du 21 septembre 2019

Présents : Christian, Christine, Daniel, Francis, Gérard, Jean Baptiste, Jean Marie (1 et 2), Servane, Valérie, Vincent.

Excusé : Maxime.

Démarches juridiques

Valérie nous apprend que Le jugement des Tass de Lille était mi-figue mi-raisin : les quatorze trimestres sont validés, mais il fallait régler les cotisations de ces trimestres (357 Euros par trimestre). Joseph voulait faire appel. Au moment où nous allions envoyer la lettre, la Cavimac a téléphoné affirmant qu'elle ne ferait pas appel. Alors, comme elle s'y était engagée, la communauté a payé. La situation est régularisée.

Joie pour nous tous ! Nous espérons que ce succès en permettra d'autres !

Servane, qui a été membre de la communauté de Bethléem, a déposé une demande de régularisation au SAM (le service de médiation de l'épiscopat) sur proposition de l'Aprc. Les responsables de ce service ont rencontré ceux de Bethléem qui ont réglé 21 trimestres. La Cavimac atteste le règlement. Certes, il manque 3 trimestres, mais il a semblé préférable d'en rester là ! Ce précédent pourrait servir à d'autres anciens membres de communautés nouvelles.

Servane a aussi été membre de Points-Cœur durant 4 ans (institut reconnu aujourd'hui par l'Eglise) ; mais elle y était comme bénévole. Elle hésite à s'engager sur ce terrain miné. « Mais, nous dit-elle, c'est une injustice pour moi et pour d'autres. »

Nous l'avons interrompue à plusieurs reprises pour clarifier ce qu'est le SAM ; nous avons appris que ce service fait partie des services de l'épiscopat français. Il a pour objectif d'exercer, une médiation dans les difficultés ou injustices rencontrées par des anciens membres de communautés. Quant à Points-Cœur, nous ne savions même pas que cet institut existait. Pour en savoir plus, il suffit de chercher sur internet : [France point coeur.org](http://Francepointcoeur.org).

Jean-Baptiste, quant à lui, a passé douze ans dans des communautés des Béatitudes sans être déclaré, en France et en Belgique. En tenant compte des conseils de Christian et de Gérard, il a rassemblé des témoignages, photos et documents qu'il a fait parvenir à Joseph. Nous avons échangé à propos de cette situation « originale » et sur la stratégie à suivre. N'étant pas des spécialistes, il nous a paru préférable de faire confiance au service juridique de l'Aprc, qui fonctionne très bien.

Vie de l'Aprc

Nous avons demandé à Gérard (membre du CA) de nous informer sur les décisions prises par le CA. Il nous a répondu que le CA se réunissait en octobre et que le calendrier était bien fourni, notamment rendez-vous avec la CEF.

Usm2

Jean Marie et Vincent nous ont fait part de la lettre qu'ils ont envoyée à Monseigneur Moutel (responsable de la protection des clercs). Ils y reprennent nos revendications bien connues : revenir à l'Usm2, qui a été transformée en « aide sociale aux plus démunis », et qui dépend du bon vouloir de l'épiscopat. Nous demandons qu'elle redevienne un droit reconnu au prorata des trimestres passés au service de l'église, ce qui inclut la réversion après le décès de l'ancien ministre du culte, qu'il soit prêtres diocésains, religieux ou religieuses.

Jean Marie a reçu une réponse de Monseigneur Moutel qui s'engageait à reprendre contact en septembre pour fixer un rendez-vous. Au même moment, le président de l'Aprc l'a prévenu qu'il avait demandé un rendez-vous à Monseigneur Moutel, pour évoquer, entre autres sujets, l'Usm2. Jean Marie lui a répondu qu'il prenait acte de cette décision et espérait pouvoir participer à la rencontre. *Affaire à suivre ! Comme vous le constaterez en lisant « endirca » qui fait écho aux travaux du CA, une délégation du CA a rencontré Monseigneur Moutel le 2 octobre. La mission qui nous avait été confiée par l'Assemblée générale est donc clause. Ceci dit, des choses bougent et c'est, sans aucun doute, le principal !*

Une lettre avait également été envoyée à Jean Noël Dussart (directeur général de l'union saint martin) qui gère cette aide sociale. Jean Marie et Vincent y demandaient les raisons de sa diminution assez importante (plus de 7%). Il nous a répondu que cette aide était désormais assujettie aux prélèvements sociaux et qu'elle devait être déclarée dans la déclaration de revenus.

Notre rencontre s'est terminée par un pot offert par Valérie, qui désirait ainsi fêter sa victoire avec nous. Inutile de dire que ce fut un moment très sympathique et fraternel. Pour ceux et celles qui le pouvaient, cet apéro a précédé le repas pris ensemble sous le mode auberge espagnole !

Notre prochaine rencontre aura lieu le Samedi 15 février à 10 h, 95 rue de Lille à Roubaix. N'oubliez pas de la noter sur vos agendas.

Amitiés

Francis